Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

Municipales 2026 : dernière ligne droite pour s'inscrire sur les listes électorales



Service-Public.gouv.fr rappelle que pour pouvoir voter aux élections municipales 2026, il est encore possible de s'inscrire sur les listes électorales en ligne jusqu'au 4 février et en mairie (guichet) ou par voie postale jusqu'au 6 février. Comment s'inscrire, interroger sa situation électorale, quand s'inscrire sur les listes électorales ?

Municipales 2026 : la date limite pour vous inscrire sur les listes électorales approche
Les élections municipales se tiendront les 15 et 22 mars prochains. Pour l'inscription en ligne, la date limite est le **4 février**. Si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales, il vous reste encore quelques jours pour le faire. Quelle est la date limite pour vous inscrire ? Quels sont les documents nécessaires ? En savoir plus

Jusqu'à quelle date peut-on s'inscrire sur les listes électorales pour pouvoir voter aux élections

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

municipales de mars 2026 ?
Si vous souhaitez voter aux élections municipales de mars 2026 alors que vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous devez vous inscrire au plus tard le 6 février 2026. Ce délai est reporté au 5 mars 2026 si vous êtes dans l'une des situations suivantes : jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen, déménagement récent, acquisition récente de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré. En savoir plus

Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote

Ce service vous permet de :

- savoir **sur quelle liste électorale** vous êtes inscrit(e)
- connaître **l'adresse de votre bureau de vote**
- connaître votre **numéro national d'électeur**
- savoir si vous avez des **procurations en cours**
- télécharger votre **attestation d'inscription sur les listes électorales**

Renseignez-vous ici.

Vous pouvez désormais faire une demande de procuration 100 % en ligne
Le dispositif permettant d'établir une procuration de manière totalement dématérialisée a été expérimenté lors des élections européennes et législatives de 2024. Il vient d'être généralisé. Désormais, il est possible lors de tous les scrutins d'établir ou de résilier entièrement en ligne une procuration, à condition de disposer d'une identité numérique certifiée par France Identité. Vous pourrez donc utiliser ce dispositif lors des élections municipales qui auront lieu les 15 et 22 mars 2026. En savoir plus

Que doit faire un électeur chargé d'une procuration de vote ?

Si vous êtes chargé de voter à la place d'un autre électeur, le jour du vote, vous devez vous rendre à son bureau de vote. Vous votez à sa place, après avoir présenté votre carte d'identité. Vous n'avez besoin d'aucun autre document. Nous vous présentons les informations à connaître. En savoir plus

Peut-on voter sans avoir signalé son déménagement ?
Si vous avez déménagé et votre nouvelle adresse ne correspond plus à celle indiquée lors de votre inscription sur les listes électorales, vous pouvez vérifier que vous êtes encore inscrit sur les listes électorales à l'aide d'un service en ligne. En savoir plus

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026



Crédit : Adobe stock-GP Photography

Élections : droit de vote d'un citoyen européen en France
Si vous avez la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne (autre que la France) et que vous vivez en France, vous pouvez y voter lors des élections municipales, et lors des élections européennes pour élire les représentants français au Parlement européen. Pour cela, vous devez demander à être inscrit sur les listes électorales françaises. En savoir plus

Élections : peut-on s'inscrire sur une liste électorale consulaire et voter la même année ?
Oui, vous pouvez vous inscrire et voter la même année. Mais vous devez vous inscrire au plus tard le 6e vendredi qui précède le 1er tour. Ce délai est reporté au 10e jour qui précède le 1er tour si vous êtes dans une situation particulière (jeune de 18 ans sans recensement citoyen, déménagement récent, récente acquisition de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré). En savoir plus

Vote d'un Français installé à l'étranger
Si vous habitez à l'étranger, vous pouvez voter pour la plupart des scrutins français (élection des conseillers des Français de l'étranger, présidentielle, législatives, référendum, européennes) depuis l'étranger, à condition d'être inscrit sur la liste électorale consulaire. Vérifier son inscription électorale.

Élections municipales
Les électeurs français et les électeurs européens d'un autre État membre de l'Union européenne,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

lorsqu'ils sont inscrits sur les listes électorales en France, élisent les conseillers municipaux (à Paris, il s'agit des *conseillers de Paris*). Les règles de l'élection sont **différentes** selon la **taille** de la commune (moins ou plus de 1 000 habitants). Nous vous expliquons. En savoir plus.

D'autres questions sur les élections municipales ?
Vie-publique.fr, en association avec Service-public.gouv.fr, propose un nouvel onglet « Municipales 2026 » pour mettre à disposition, par un accès unique, de multiples contenus à trois profils distincts : les électeurs, les agents publics des communes ou des préfectures chargées de l'organisation des élections, et les candidats. Cette page propose également des contenus multimédias (vidéos, quiz…). Les citoyens pourront ainsi s'informer en amont et obtenir tous les éclairages nécessaires. Découvrir la page

Isle-sur-la-Sorgue, le service des sports propose de l'aquabike

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026



Le service des sports de la Ville propose des cours d'aquabike de 45 mn à la piscine municipale encadrée par un maitre-nageur sauveteur. L'inscription, disponible dès maintenant, s'effectue au trimestre.

Périodes
Du 12 septembre au 02 décembre 2022. Du 05 décembre 2022 au 10 mars 2023 et
du 13 mars au 9 juin 2023.

Horaires
Mardi : 12h15 à 13h et de 13h à 13h45 ; Mercredi : de 10h30 à 11h 15 et de 11h15 à 12h ;
Jeudi : de 18h30 à 19h15

Modalités d'inscriptions
Formulaire d'inscription téléchargeable ici et sur www.islesurlasorgue.fr
Certificat médical d'aptitude

Tarifs
Au trimestre (10 séances) : l'Islois avec justificatif de domicile : 112,20€ / Extérieurs : 132,60€A l'unité :

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

l'Islois avec justificatif de domicile : 12,25€ / Extérieur 14,30€

Piscine municipale 04 90 38 00 76 www.islesurlasorgue.fr
MH